

temporains ont négligé de nous rien dire de précis. Y suppléer par voie d'induction serait chose impossible, les événements contemporains au nord de la Bohême et du Main, et à l'est du Rhin inférieur, se dérobaient totalement à nos regards¹. En revanche, les faits les plus clairs démontrent que le noyau des Cimbres, et aussi celui des hordes pareilles des Teutons qui se joignirent à eux un peu plus tard, loin d'appartenir à l'arbre celtique, comme les Romains l'ont cru d'abord, se rattachait au contraire à l'élément germanique. Les deux petites tribus portant le même nom, restes probables de la grande nation, et délaissées jadis dans la patrie primitive, les Cimbres dans le Danemarck actuel, les Teutons dans l'Allemagne du nord, sur la plage de la Baltique, où déjà un contemporain d'Alexandre le Grand, Pythéas, les a signalés à propos de la traite de l'ambre : les Cimbres et les Teutons inscrits au catalogue des peuples germaniques parmi les *Ingævons*, à côté des *Chauques* : l'opinion de César, qui le premier parmi les Romains sut constater la différence entre Gaulois et Germains, et qui range formellement parmi ces derniers les Cimbres, dont il a encore dû voir bon nombre : enfin les noms mêmes de ces peuples, leurs caractères physiques et ethnologiques, leur genre de vie, tout, chez eux, les rattache à la grande famille du nord, et surtout à la famille germanique. D'autre part, on comprend aisément qu'après quelque vingt ou trente ans de vie voyageuse, peut-être, l'essaim ramassant dans ses courses à travers les pays celtiques des frères d'armes et des volontaires toujours bien accueillis, se soit grossi d'une foule d'aventuriers gaulois. Rien d'étonnant dès lors, si l'on voit à la tête des Cimbres des chefs portant un nom celte, ou si les Romains

¹ Non qu'à l'instar de ceux qui nous ont transmis ce détail, nous regardions absolument comme une fable le fait que des inondations immenses, survenues sur les côtes de la mer du Nord, auraient englouti de grands pays et chassé en masse tout ce peuple (Strab., 7, 293). Mais le fait s'appuie-t-il sur la tradition ou sur une conjecture ? C'est ce qu'on ne peut décider.

emploient comme éclaireurs des espions parlant la langue celtique. Prodigieuse fut leur marche : les Romains n'avaient encore rien vu de pareil. Ce n'était là ni une horde de brigands à cheval, ni la croisade d'un « printemps sacré » ou de toute une jeunesse envoyée à l'étranger. C'était tout un peuple en cours d'émigration, marchant avec femmes et enfants, avec tout son bien et son avoir, à la recherche d'une nouvelle patrie. Chez les peuples du nord encore nomades, le char avait son importance, inconnue des Hellènes et des Italiques : les Celtes, eux aussi, l'emmenaient avec eux dans leurs guerres. Avec son rideau de cuir tendu par-dessus, il servait de maison à la famille ; la femme, les enfants, le chien du maître même, tous y trouvaient place, péle-mêle, à côté du mobilier. Les hommes du sud virent avec étonnement ces grands corps sveltes, ces longues tresses d'un blond foncé, ces yeux azurés, ces femmes aux formes vigoureuses et puissantes, ne le cédant qu'à peine à leurs maris en taille et en vigueur ; les enfants surtout, à la tête blanche comme la tête des vieillards (ainsi les Italiens émerveillés caractérisaient les cheveux couleur de lin de la jeune progéniture de ces peuples). Quant à leur manière de se battre, elle était à peu près celle des Celtes d'alors, qui n'en venaient plus aux mains tête nue, portant l'épée ou l'épieu, selon l'ancienne pratique des Gaulois d'Italie, mais avaient revêtu le heaume de bronze, richement orné souvent, et lançaient une arme de jet redoutable, la *materis*¹. Ils avaient aussi gardé la grande et large épée, et le petit pavois : enfin, ils revêtaient la cuirasse. Ils ne manquaient pas de cavalerie, quoique sous ce rapport les Romains leur fussent supérieurs. Pour tout ordre de bataille, ils se massaient comme autrefois, sans art, en une sorte de phalange profonde autant que large, et dont les premiers rangs, aux jours des combats

¹ [Espèce de javeline. (Strab., 4, 4, 3. — Tite-Live, 7, 24. — Cæs., *Bell. G.*, 1, 26.) Elle avait un fer large.]

plus périlleux, se tenaient enchaînés par des cordes passées dans les ceintures de métal. Les mœurs des Cimbres étaient rudes. Souvent ils dévoraient la viande crue. Le plus brave, et autant que possible le plus haut de taille, était roi de l'armée. Souvent aussi, de même que chez les Celtes et les autres Barbares, ils convenaient avec l'ennemi du jour et du lieu; et avant d'en venir aux mains, tel d'entre eux sorti des rangs provoquait un adversaire au combat singulier. Ils se préparaient à la lutte par des gestes grossiers de mépris et par un vacarme épouvantable, les hommes poussant leur cri de guerre, les femmes et les enfants frappant à coups redoublés les toits de cuir des chars. Ils se battaient bravement : la mort sur le champ d'honneur leur semblait la seule qui fût digne de l'homme libre : mais la lutte heureusement finie, ils s'indemnisèrent dans les excès d'une bestialité révoltante, ayant parfois promis à leurs dieux guerriers l'offrande de tout ce que la victoire aurait donné au vainqueur. En pareil cas, tout le butin mobilier était brisé : les chevaux étaient tués, et les captifs pendus ou mis en réserve pour de sanglants sacrifices. Ils avaient pour prêtresses des femmes aux cheveux grisonnants, enveloppées de vêtements blancs, allant pieds nus. Comme l'Iphigénie de la fable dans le pays des Scythes, elles immolaient les victimes, et prophétisaient l'avenir qu'elles lisaient dans le sang des prisonniers de guerre ou des criminels. Je ne saurais dans toutes ces coutumes faire le départ de ce qui était de l'usage commun des Barbares du nord, de ce qui venait des Celtes, ou de ce qui venait des Germains : mais faire accompagner et guider l'armée par des prêtresses, et non par des prêtres, constitue indubitablement un trait de mœurs germaniques. Ainsi s'avançaient les Cimbres au travers d'un pays inconnu, monstrueuse cohue de peuples divers, agglomérés autour de ce noyau d'aventuriers germains, originaires des bords de la Baltique; assez semblables à ces armées d'émigrants qui, surchargés de bagages, et mêlés entre eux, s'en

vont au delà des mers à la poursuite de leurs rêves de fortune; conduisant par monts et par vaux leur forteresse roulante [*wagenburg*] avec cette adresse qui caractérise la vie nomade; hostiles à la civilisation, et destructeurs comme l'ouragan ou la vague en furie : mais comme la vague aussi, capricieux, irréfléchi, courant aujourd'hui en avant, demain s'arrêtant tout d'un coup : puis, se précipitant de côté, ou revenant en arrière. Ils arrivaient et frappaient à l'instar de l'éclair : à l'instar de l'éclair, ils disparaissaient ! Pourquoi ne s'est-il pas rencontré un homme qui, secouant la torpeur du siècle, se soit ingénié à observer diligemment et à décrire le prodigieux météore ? Quand longtemps après, la science a cru retrouver la chaîne dont cette émigration armée forme un anneau, en même temps qu'elle était la première, parmi les expéditions venues du fond de la Germanie, qui se vint heurter contre la civilisation antique, la science arrivait, hélas ! trop tard : la tradition immédiate et vivante des faits s'était irrémisiblement perdue.

Quoi qu'il en soit, le peuple sans patrie des Cimbres, arrêté longtemps devant les portes du sud par les Celtes du Danube et les Boïes principalement, trouve jour enfin à briser la barrière. On était au lendemain des attaques dirigées par les Romains contre ces mêmes Gaulois danubiens. Ceux-ci les appelèrent-ils à leur secours contre les légions envahissantes ? Ou n'est-ce pas plutôt l'invasion romaine qui les aurait empêchés de se garder suffisamment du côté du nord ? Les Cimbres traversant le pays des Scordisques, entrèrent (644) dans celui des Taurisques, et s'approchèrent des passes des Alpes de Carniole, que couvrait le consul *Gnaeus Papirius Carbon*, posté sur les hauteurs en avant d'Aquilée. Soixante-dix ans plus tôt, une tribu gauloise ayant voulu s'établir sur le versant méridional, avait dû, sur l'ordre de Rome, évacuer le territoire déjà occupé sans résistance (III, p. 259) : à l'heure où nous sommes encore, la crainte du nom romain

Inursions
des Cimbres.
Leurs
combats.

113 av. J.-C.

Défaite
de Carbon.

eut la puissance d'arrêter les Transalpins. Les Cimbres n'attaquèrent pas. Ils reculèrent même, Carbon leur enjoignant d'avoir à quitter le pays des Taurisques, hôtes et amis de la République, injonction dont les traités avec ce peuple ne faisaient nullement un devoir au consul; et ils s'apprêtèrent à suivre les guides donnés par celui-ci pour les reconduire à la frontière. Mais ces guides avaient été vendus pour les faire tomber dans une embuscade où les attendait Carbon. On en vint aux mains, non loin de *Noréia* (dans la Carinthie). Les Cimbres trahis vainquirent le traître, et lui tuèrent une partie de son monde: sans un orage qui sépara les armées, c'en était fait de celle de la République. Ils auraient pu aussitôt descendre en Italie: ils aimèrent mieux tourner à l'ouest. S'ouvrant un chemin le long de la rive gauche du Rhin et au travers du Jura, bien moins par la force des armes, qu'en s'accommodant avec les Helvètes et les Séquanes, ils reparaisent, quelques années après la défaite de Carbon, dans le voisinage du territoire romain. En 645, *Marcus Junius Silanus* entre dans la Gaule méridionale, et s'en va défendre le pays des Allobroges que met en danger l'invasion. Les Cimbres lui demandent une assignation de terres, où ils puissent s'établir en paix, demande d'ailleurs inadmissible. Pour toute réponse, le consul attaque: mais il est complètement battu, et son camp tombe aux mains de l'ennemi. Pour réparer son désastre, il faut recourir à de nouvelles levées: or déjà les enrôlements rencontrent des difficultés telles, que le Sénat provoque le rapport des lois votées, dit-on, sur l'initiative de *Gaius Gracchus*, et qui ont abrégé la loi du service militaire (p. 56). Cette fois encore, au lieu de poursuivre leur victoire, les Cimbres envoient une ambassade en Italie, renouvelant leur demande de terres où ils puissent s'établir: en même temps, ils s'occupent à soumettre les cantons celtiques d'alentour. La province romaine et l'armée de nouvelle formation eurent ainsi un peu de répit: mais tout à coup voici qu'un autre ennemi

109 av. J.-C.

Défaite
de Silanus.

se lève dans la Gaule même. Les Helvètes avaient beaucoup souffert dans leurs combats incessants avec leurs voisins du nord. Entraînés par l'exemple des Germains, ils veulent à leur tour passer dans la Gaule occidentale, où ils trouveront de plus paisibles et plus fertiles demeures: peut-être qu'aussi, quand les bandes des Cimbres ont traversé leur pays, ils ont noué alliance avec eux. Quoi qu'il en soit, tous les hommes valides des *Tougènes* (localité inconnue) et des *Tigorins* (sur le lac de *Morat*, au pied du Jura), conduits par *Divicon*, franchissent le Jura¹, et poussent jusque dans le pays des *Nitiobriges* (non loin d'*Agen*, sur la Garonne). Là ils rencontrent devant eux l'armée du consul *Lucius Cassius Longinus*, qui se laisse attirer dans une embuscade. Il y périt, lui, son lieutenant, le consulaire *Gaius Pison*, et la plupart de ses soldats. Le commandant intérimaire, *Gaius Popillius*, qui s'était réfugié dans le camp, à peu de temps de là capitule et passe sous le joug, livrant aux Helvètes la moitié de ses bagages et munitions, et aussi des otages (647). Les choses en viennent à ce point, que Tolosa, l'une des plus fortes villes de la province romaine, se soulève contre la République et jette sa garnison dans les fers. Bientôt pourtant, comme les Cimbres s'attardent ailleurs, et comme les Helvètes, provisoirement, ne menacent plus la province, le nouveau général envoyé de Rome, *Quintus Servilius Cæpion*, a le temps de se porter sur Tolosa, et de la reprendre grâce à une trahison. Il y pille tout à loisir les immenses richesses amoncelées dans l'antique et célèbre sanctuaire de l'*Apollon gaulois*. Quelle aubaine pour le trésor public obéré! Malheureusement les vases d'or et

Invasion
de la Gaule
méridionale par
les Helvètes.Défaite
de Longinus.

107 av. J.-C.

¹ On veut, le plus souvent, que les Tougènes et les Tigorins aient marché sur la Gaule avec les Cimbres: mais Strabon (7, 293) ne le dit en aucune façon; et le fait concorderait mal avec le mouvement nettement séparé attribué aux Helvètes. Les traditions relatives à ces guerres sont pleines de lacunes: et quand on en trace le tableau, il faut vraiment, comme pour la guerre avec les Samnites, ne prétendre qu'au plus modeste à-peu-près.

106 av. J.-C.

105.

Défaite
d'Orange.

d'argent, envoyés à Marseille sous trop faible escorte, sont enlevés en route par une bande de brigands, et disparaissent sans laisser de traces : le consul et ses officiers passèrent pour avoir monté le coup (648). Cependant on se remit sur la défensive, et garnissant la province de trois fortes armées, on attendit qu'il plût à l'ennemi principal, aux Cimbres, de renouveler leur attaque. Ils vinrent en 649, conduits par leur roi *Boiorix*, et songeant cette fois sérieusement à une descente en Italie. Cœpion, passé proconsul, commandait sur la rive droite du Rhône : sur la rive gauche était le consul *Gnaeus Mallius Maximus*, et sous lui, à la tête d'un corps séparé, son lieutenant, le consulaire *Marcus Aemilius Scaurus*. Scaurus assailli le premier est écrasé : fait prisonnier, il est amené au quartier ennemi, où le roi, en entendant son captif l'avertir fièrement de se garder d'envahir l'Italie avec ses Cimbres, entre en fureur et le tue. Sur ces entrefaites, Maximus donne ordre au proconsul de repasser le Rhône. Cœpion obéit à contre-cœur et se montre enfin près d'*Arausio* (*Orange*), sur le bord droit du fleuve, où toutes les forces romaines se concentrent. Leur masse imposante donne à penser aux Cimbres, qui veulent négocier. Malheureusement les deux généraux vivaient dans la plus complète mésintelligence. Le consul Maximus, homme de mince extraction et incapable, avait le pas de par la loi sur son collègue proconsulaire, plus fier et mieux né, mais non meilleur capitaine. Cœpion se refusa à camper en commun, à se concerter pour des opérations d'ensemble : après comme avant, il prétendait à l'indépendance absolue dans son commandement. En vain les délégués du Sénat tentèrent un accommodement. Une entrevue des deux généraux, exigée par leurs officiers, ne fit qu'élargir la rupture. A peine Cœpion eut-il vu Maximus en pourparlers avec les Cimbres, que le croyant sur le point d'avoir seul l'honneur de leur soumission, il se jeta soudain sur eux avec tout son corps d'armée. Il fut anéanti, son camp capturé (6 octobre 649) ;

105.

et sa défaite ne fit que préparer la destruction complète du deuxième corps. Quatre-vingt mille soldats romains, dit-on, restèrent sur le terrain, sans compter quarante mille personnes appartenant à la cohue innombrable et sans défense du train. Dix hommes seulement auraient échappé. Ce qu'il y a de sûr, c'est que dans les deux armées bien peu en revinrent, les Romains ayant combattu le fleuve à dos.

Par les pertes matérielles et par l'effet moral, la catastrophe d'Orange dépassait même la journée de Cannes. Les défaites successives de Carbon, de Silanus, de Longinus n'avaient pas fait sur les Italiens une impression profonde. On s'était habitué désormais aux guerres débutant par les insuccès ; mais on avait une inébranlable foi dans la puissance invincible des armes romaines, et se préoccuper des exceptions pourtant assez nombreuses à la règle eût semblé un souci superflu. Toutefois le désastre d'Orange, les Cimbres vainqueurs et déjà aux pieds des Alpes non défendues : la révolte éclatant de nouveau et avec plus de force que jamais parmi les populations d'en deçà de la chaîne et aussi en Lusitanie : l'Italie ouverte et sans armée : quel effrayant réveil venant chasser tous les rêves ! Aussitôt on a devant les yeux les *tumultes gaulois* du IV^e siècle, dont le retentissement dure encore, et la journée de l'*Allia*, et l'incendie de Rome ; et la détresse présente, doublant la puissance des anciens souvenirs, la terreur de l'invasion se répand dans toute la péninsule : tout l'Occident croit sentir l'ébranlement prochain de la domination romaine. Comme au lendemain de Cannes, un sénatus-consulte abrège le temps du deuil ¹. Les enrôlements nouveaux attestent d'ailleurs la disette d'hommes la plus navrante. Tout Italien valide est astreint à jurer qu'il ne quittera pas l'Italie : aux capitaines de navires des ports italiens,

¹ A ce fait se rattache certainement le fragment de Diodore. — *Fragm. Vatic.*, p. 122.

il est interdit d'embarquer aucun homme en état de porter les armes. Que serait-il arrivé (c'est à n'oser le dire), si les Cimbres, immédiatement après leur double victoire, avaient franchi les portes des Alpes? Mais le torrent se détourna encore et alla inonder le territoire des Arvernes, qui se défendirent à grand'peine : puis, las bientôt de cette guerre de sièges, les Cimbres, tournant le dos à l'Italie, s'enfoncèrent à l'ouest, du côté des Pyrénées.

L'opposition
à Rome.

Certes, s'il avait été possible à l'organisme décrépît de la cité romaine de se relever vivace au sortir d'une crise, l'heure avait sonné sans doute où, passant par un de ces merveilleux retours de fortune, si nombreux dans son histoire, Rome se voyait assez en péril pour réveiller toutes les énergies, tout le patriotisme de ses habitants : en même temps la menace n'éclatait pas assez subite, pour qu'il ne restât plus d'espace au libre jeu des forces préservatrices. Loin de là, nous assistons encore aux tristes phénomènes qui déjà, quatre années avant et à la suite des insuccès de la guerre d'Afrique, se sont manifestés. De fait, en Numidie comme en Gaule, le mal était de même nature. Là, peut-être, l'oligarchie prise en masse avait commis la faute, tandis qu'ici c'était aux individus et aux fonctionnaires qu'il fallait s'en prendre : mais l'opinion publique, dans tous les cas, voyait juste, quand elle flétrissait la banqueroute d'un pouvoir qui, creusant sous lui l'abîme, sacrifiait la veille l'honneur de l'État, et compromettrait le lendemain son existence même. Aujourd'hui comme alors, nul ne se faisait illusion sur le siège de la maladie : mais nul non plus n'osait seulement tenter le véritable et sérieux remède. Le vice gisait dans le système. Qui l'ignorait? Et pourtant, cette fois encore, on se borne à s'attaquer à quelques hommes que l'on veut faire responsables. L'ouragan se déchaîna d'ailleurs sur les hautes têtes des aristocrates, avec d'autant plus de furie que les malheurs de 649 dépassaient beaucoup ceux de 645 en étendue et en gravité. Et de même encore, le peuple se laisse

Guerre à coups
de procès
criminels.

105.109 av. J.-C.

conquérir au sentiment instinctif mais sûr de la nécessité de la tyrannie, comme moyen contre l'oligarchie. Plus que jamais il se montre favorable à tout officier de renom qui voudra forcer la main au pouvoir ou tentera de remplacer le régime actuel par une dictature.

Quintus Cœpion fut le premier sacrifié. C'était justice. Le désastre d'Orange était dû surtout à son insubordination, sans compter l'affaire du détournement du butin de Toulouse, où les présomptions les plus fortes, sinon la preuve même, l'accusaient. L'opposition avait contre lui un autre et non moins sérieux motif de haine : pendant son consulat n'avait-il pas eu l'audace de vouloir ôter aux capitalistes leurs sièges de jurés (p. 84). Pour le frapper, on se départit de l'ancien et respectable adage : « le vase fût-il souillé : honorez encore la sainteté de la fonction! » Jadis, comprimant le blâme dans leur poitrine, les citoyens romains avaient silencieusement accueilli l'auteur du désastre de Cannes : aujourd'hui, contre la règle constitutionnelle, l'homme coupable de la défaite d'Orange est destitué du proconsulat par un plébiscite, chose inouïe depuis les crises où la royauté avait sombré! Ses biens confisqués font retour au trésor (649). Un peu plus tard une autre loi l'expulse du Sénat (650). Ce n'est point encore assez : le peuple veut d'autres victimes : mais il veut surtout le sang de l'ex-proconsul. En 651, sur la motion d'un certain nombre de tribuns marchant avec l'opposition, *Lucius Appuleius Saturninus* et *Gaius Norbanus* en tête, il est institué un tribunal d'exception pour connaître des crimes de vol et de haute trahison commis dans la Gaule; et quoiqu'en fait, la détention préventive et la peine de mort en matière politique aient été abolies, le malheureux Cœpion est emprisonné : on ne s'en cache pas, il y va pour lui d'une sentence et de la peine capitales! Le parti du gouvernement essaye d'arrêter la motion au moyen de l'intercession tribunitienne : mais quand les tribuns veulent opposer leur *veto*, on les chasse violemment de l'assem-

105 av. J.-C.

104.

103.

103 av. J.-C.

blée; et, dans le tumulte, les principaux du Sénat sont assaillis et blessés à coups de pierres. Il fallut bien en passer par le procès criminel; et la querelle en 634 suivit la même marche que six années auparavant. La condamnation frappa Cœpion, son collègue dans le commandement suprême, Gnæus Mallius Maximus, et une foule d'autres personnages de marque: un tribun du peuple, ami de Cœpion, eut toutes les peines du monde à sauver la vie du principal accusé en sacrifiant pour lui sa propre vie civile¹.

105.

104.

141.

113.

110.

¹ Il est probable que la destitution du proconsul, laquelle emportait accessoirement la confiscation de ses biens (Tite-Live, *ep.* 67), fut prononcée par l'assemblée du peuple, immédiatement après la bataille d'Arausio (6 octobre 649). On voit d'ailleurs qu'il s'écoula un certain temps entre cette destitution et la catastrophe finale, puisque ce n'est qu'en 650 que fut votée la motion, expressément dirigée contre Cœpion, et aux termes de laquelle la destitution du haut fonctionnaire devait entraîner la perte de son siège dans le Sénat (Ascon., *in Cornel.*, 78). On lit dans les fragments de Licinianus (aux ann. 649 et 651) le passage suivant: *Cn. Manlius ob eandem causam quam et Cæpio L. Saturnini rogatione e civitate est cito (?) ejectus* (passage qui, par parenthèse, donne la clef d'une allusion qui se rencontre dans Cicéron: *de orat.*, 2, 28, 125). Nous savons ainsi désormais que la loi qui acheva la ruine de Cœpion a été proposée par Lucius Appuleius Saturninus. Or, cette loi n'est autre que la loi *Appuleia*, qui punissait le crime de lèse-majesté envers la République [*imminuta majestatis*: Cic., *de orat.*, 2, 25, 107: 2, 49, 201], ou qui, comme nous l'avions déjà dit dans la première édition [allemande] de ce livre (II, p. 193), sur la rogation de Saturninus, avait établi une *commission extraordinaire* chargée d'instruire contre les cas de haute trahison pratiqués durant le tumulte cimbrique. C'est d'elle enfin que sortit la *question* instituée pour informer sur le vol de l'or de Toulouse (Cic., *de nat. Deor.*, 3, 30, 74): de même les autres tribunaux d'exception auxquels il est fait allusion dans le passage de Cicéron ont été créés sur *rogations spéciales*: la *question* à fin d'informer sur tel grave délit de corruption [*de pecunia capta ob rem judicandam*], par la loi *Mucia*, de 613: celle relative à l'inceste des Vestales [*de incestu*], par la loi *Peducæa*, de 641; et celle relative à la guerre de Jugurtha, par la loi *Mamilia*, de 644. En comparant ces espèces diverses, on constate que les tribunaux d'exception, à l'encontre des juridictions ordinaires, pouvaient prononcer et ont en effet prononcé la condamnation capitale. Je sais d'un autre côté que le tribun du peuple Gaius Norbanus est également désigné comme le promoteur du procès fait à Cœpion, et que même il aurait été plus tard appelé à son tour à en répondre (Cic., *de orat.*, 2, 40, 167: 2, 48, 199: 2, 49, 200. — *Orat. part.*, 30, 105, et *alias*). Mais, dans ce fait, je ne vois rien qui contredise la donnée ci-dessus: comme d'usage, la *rogation* était

Marius,
général en chef.

Mais une question se posait, bien autrement importante que la pâture donnée à la vengeance. Comment allait-on mener la guerre au-delà des Alpes: et d'abord, à qui conférer le généralat? Avec des esprits moins prévenus, un choix convenable n'eût point été chose difficile. Rome, si l'on songe à la gloire des anciens temps, n'était point riche alors en notabilités militaires: pourtant elle n'était point sans avoir des généraux qui s'étaient illustrés, Quintus Maximus, dans la Gaule, Marcus Æmilius Scaurus, et Marcus Minucius dans la région danubienne, Quintus

portée par plusieurs tribuns à la fois (*ad Herenn.*, 1, 14, 24. — *De orat.*, 2, 47, 197); et Saturninus étant mort dans l'intervalle, quand la faction aristocratique put songer à sa vengeance, elle s'attaqua aussitôt à ceux de ses collègues qui vivaient encore. Quant à la date de la seconde et finale condamnation de Cœpion, déjà nous avons fait voir l'erreur de l'opinion commune et très-peu réfléchie qui la place en 659, dix ans après la bataille d'Orange. Elle se fonde uniquement sur ce que *Crassus* était consul (659), lorsqu'il parla en faveur de Cœpion (Cic., *Brut.*, 44, 162): mais il est par trop manifeste que *Crassus* n'était point son avocat; il ne fit que prendre la parole dans le procès alors intenté à Norbanus, par *Publius Sulpicius Rufus*, lequel *Rufus* demandait vengeance de la poursuite jadis exercée contre Cœpion. D'après ce que j'ai dit plus haut, on pourrait admettre la date de 650: mais depuis que nous avons appris que Saturninus a été l'accusateur principal, il n'y a plus à hésiter qu'entre l'année 651, où Saturninus est pour la première fois nommé tribun (Plutarch., *Mar.*, 14. — *Oros.*, 5, 17. — *App.*, 1, 28. — *Diodor.*, p. 608-631), et l'année 654, où il revêt une seconde fois ces mêmes fonctions. De raisons décisives en un sens ou dans l'autre, je n'en sais guère, si ce n'est que la grande vraisemblance parle pour l'an 651. On était alors presque au lendemain du désastre subi dans la Gaule. Puis, parmi les détails assez complets que nous possédons sur le second tribunal de Saturninus, nous n'y trouvons rien qui se réfère à Quintus Cœpion le père et aux voies de fait judiciaires exercées contre lui. On tirera argument peut-être de ce que Saturninus, durant ce second tribunal, et à l'occasion de ses projets de colonisation, aurait voulu utiliser les sommes versées au trésor à titre de restitution de l'or de Toulouse (*de vir. illust.*, 73, 5; et sur ce passage, *Orelli, ind. legg.*, p. 137). Cette allusion ne me convainc pas: on a bien pu d'ailleurs faire confusion entre la première loi agraire africaine de Saturninus et sa seconde loi générale. Enfin, il y eut comme un retour ironique du sort, retour habituel aux procès politiques de Rome, à cette époque, dans l'accusation postérieurement suivie contre Norbanus, et basée précisément sur la loi dont il était l'un des auteurs (Cic., *Brut.*, 89, 385 [*Varius... sua lege damnatus*]). Il n'en résulte pas le moins du monde que l'*Appuleia*, au lieu d'être une loi d'exception, ait eu le caractère de loi générale, punissant tous les crimes de haute trahison, ainsi que l'a fait plus tard la *Cornelia*.

95 av. J.-C.
95.

104.

103.

100.

103.

Metellus, Publius Rutilius Rufus et Gaius Marius en Afrique. Il ne s'agissait plus de combattre un Pyrrhus, un Hannibal, mais seulement de rétablir en face des Barbares du nord le renom de la supériorité tant de fois établie des armes et de la tactique romaines. Il ne fallait point un héros : il suffisait d'un bon et vigoureux soldat. Mais, à cette heure, tout devenait possible, tout, hormis une décision impartiale en matière d'administration. Aux yeux de l'opinion, le gouvernement avait fait banqueroute à toute confiance, et la sentence portée contre lui par le peuple au temps de la guerre de Jugurtha, ne pouvait pas ne pas être aujourd'hui tout ce qu'elle avait été hier. Aussi les meilleurs capitaines appartenant à l'aristocratie durent-ils céder la place au cours même de leur brillante carrière, aussitôt qu'il eut surgi un autre officier de renom. Rabaissant leurs services devant l'assemblée populaire, et s'intitulant le candidat de l'opposition, celui-ci se fit du coup porter jusqu'au pinacle. Qu'y a-t-il d'étonnant à voir se renouveler de plus fort, après les défaites de Gnaeus Mallius et de Quintus Cœpion, l'incident qui s'était produit même après les victoires de Metellus? Donc, malgré la loi qui ne voulait pas qu'on pût être promu deux fois de suite au consulat, Gaius Marius osa briguer une élection nouvelle à la fonction suprême. Non-seulement il fut nommé pour 650, alors qu'il commandait encore en Afrique : non-seulement il lui fut donné pour province le généralat de la guerre des Gaules : mais le consulat lui fut en outre déferé pour *cinq années* consécutives (650-654). Insulte manifeste et calculée à l'adresse de la noblesse, de ses sentiments exclusifs, et de ses dédains insensés et aveugles envers l'homme nouveau! L'événement n'en était pas moins inouï dans les fastes de la République : il constituait une atteinte flagrante à l'esprit de ses libres lois. Quoi qu'il en soit, le commandement suprême, inconstitutionnellement conféré au premier général démocrate, laissera des traces profondes, à jamais visibles, dans tout

104 av. J.-C.

104-100.

le système de l'organisation militaire. Marius en a commencé déjà la transformation en Afrique; et durant les cinq années de son *imperium*, obéissant en cela aux nécessités des temps plutôt encore qu'à l'entraînement de ses pouvoirs illimités, il achèvera de faire des milices citoyennes une armée soldée et permanente.

Le nouveau chef des troupes se montra donc de l'autre côté des Alpes, suivi d'un nombreux et solide état-major : on y voyait Lucius Sylla, l'audacieux officier qui avait ramené Jugurtha captif, et qui va se distinguer de nouveau. Marius amena en outre une troupe vaillante d'Italiques et de fédérés. Mais il ne trouva plus devant lui l'ennemi contre qui il marchait. Les étonnants vainqueurs d'Orange, après avoir pillé la rive gauche du Rhône, avaient, comme nous l'avons dit, passé les Pyrénées, et bataillaient à cette heure même avec les braves indigènes de la côte du nord et de l'intérieur de l'Espagne. Il semble en vérité que dès leur première apparition dans l'histoire, les Germains aient voulu manifester ce talent qui caractérise leur race, leur inhabileté d'entreprise! Marius eut donc pleinement le temps de ramener à l'obéissance les Tectosages qui avaient fait défection, de fixer la fidélité hésitante des tribus sujettes ligures et gauloises, d'appeler à lui les secours et les contingents des peuples alliés, Massaliotes, Allobroges, Séquanes et autres, à qui les Cimbres faisaient courir les mêmes dangers qu'à Rome. D'un autre côté, usant d'une sévérité opportune, et d'une impartiale justice envers tous, petits et grands, dans l'armée à lui confiée, il y rétablit promptement la discipline : il rendit au soldat la vigueur nécessaire pour les rudes devoirs de la prochaine campagne, lui imposant tantôt de longues marches, tantôt d'immenses travaux de fortification; lui faisant creuser le canal du Rhône, concédé plus tard à Massalie et qui facilita les transports expédiés d'Italie à l'armée. Marius garda d'ailleurs la plus stricte défensive, sans franchir la frontière de la province. Enfin, en 654, à ce qu'il paraît, le torrent

Les Romains
sur la
défensive.

103 av. J.-C.